

À PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024,
L'UTILISATION
DES CHEMINÉES
À FOYER OUVERT
SERA
INTERDITE

SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE,
DU VOIRONNAIS ET
DU GRÉSIVAUDAN



JUSQU'À 2000€

D'AIDE DE LA MÉTROPOLE
POUR CHANGER D'APPAREIL,
GRÂCE À LA PRIME AIR BOIS !